

SACENC

Société des Auteurs Compositeurs Éditeurs de Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016



SACENC

Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Nouvelle-Calédonie

SOMMAIRE

Les chiffres clés de 2016.....	p.3
La SACENC, l'alliée des créateurs.....	pp.4-5
Le Conseil d'Administration et l'équipe administrative.....	p.6
La Copie Privée : 2017, une année déterminante.....	pp.7-9
Extraits des comptes au 31 décembre 2016.....	p.10
La situation financière.....	p.11
Les perceptions par type de diffuseur.....	p.12
Les répartitions 2015-2016.....	p.13
L'exploitation du répertoire local.....	p.14
Les actions culturelles de la SACENC.....	p.15
Le Bureau des Arts, bureau du droit d'auteur.....	p.16
Les lauréats des Flèches de la Musique 2016.....	p.17
Les sociétaires donnent leur avis.....	pp.18-19
Rétrospective 2016.....	pp.20-21
Le budget prévisionnel 2017.....	p.22
Parole d'artistes.....	pp.23-25

Les chiffres clés de 2016 (F.CFP. / €)

Perceptions :
+ de 227 millions de F.CFP.
(+ de 1,9 million d'euros)

Soutien à la création :
Près de 9 millions de F.CFP.
(+ de 75 000 euros)

**47 projets
artistiques financés**

Répartitions :
+ de 150 millions de F.CFP.
(+ de 1,2 million d'euros)

**+ de 2000
factures émises**

**709 sociétaires ayant
perçu des droits
d'auteur en 2016**

**985 sociétaires inscrits
au 31 décembre 2016**

La SACENC, l'alliée des créateurs



Créée en 2004, la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Nouvelle-Calédonie (SACENC) est une Société de Perception et de Répartition de Droits d'auteur (SPRD) telle que définie aux articles L.311-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

La SACENC est une société civile à but non lucratif dont les adhérents (auteurs, ayants droit, cessionnaires) sont également les associés : ils en contrôlent la gestion, en élisent les organes dirigeants et décident des orientations stratégiques de la société.

Elle est chargée par les sociétaires et par la loi de percevoir la rémunération qui leur revient quand leurs œuvres sont reproduites et/ou diffusées publiquement en Nouvelle-Calédonie, comme à l'étranger.

Grâce à la convention de réciprocité qu'elle a signée en 2004 avec la SACEM (France) et en tant que membre de la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC), la SACENC est liée à un réseau mondial de sociétés d'auteurs qui lui permet de mieux défendre son répertoire social au-delà des frontières de la Nouvelle-Calédonie.

Après 11 années d'activité, la SACENC est devenue, grâce à son dynamisme et à la richesse de son répertoire, l'une des sociétés d'auteurs les plus performantes de la région Asie-Pacifique. Du fait de son statut juridique, la SACENC ne peut pas réaliser de bénéfices commerciaux. L'ensemble des droits perçus est reversé aux adhérents, après prélèvement des frais de gestion.

Ces frais couvrent strictement les coûts de fonctionnement nécessaires à l'accomplissement de ses missions ainsi que le financement du fonds dédié aux actions culturelles et sociales.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général rendent compte chaque année de leur gestion devant les membres de la SACENC, réunis en Assemblée Générale.



Le Conseil d'Administration

Collège des Auteurs



Collège des Compositeurs



Collège des Éditeurs

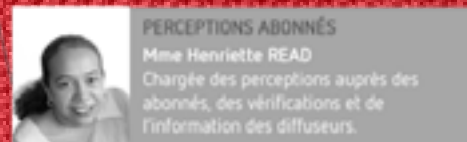
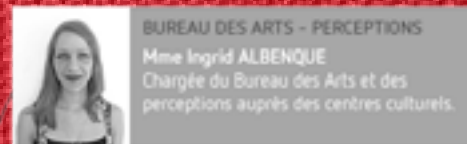


Activité et missions :

- Examen et validation des demandes d'admission des créateurs,
- Étude des demandes d'aides présentées dans le cadre des actions culturelles et sociales de la SACENC,
- Suivi du rapport d'activité et du bilan financier de la Société,
- Suivi des dossiers importants et définition des orientations de la Société,
- Représentation de la SACENC dans certains organismes et événements.

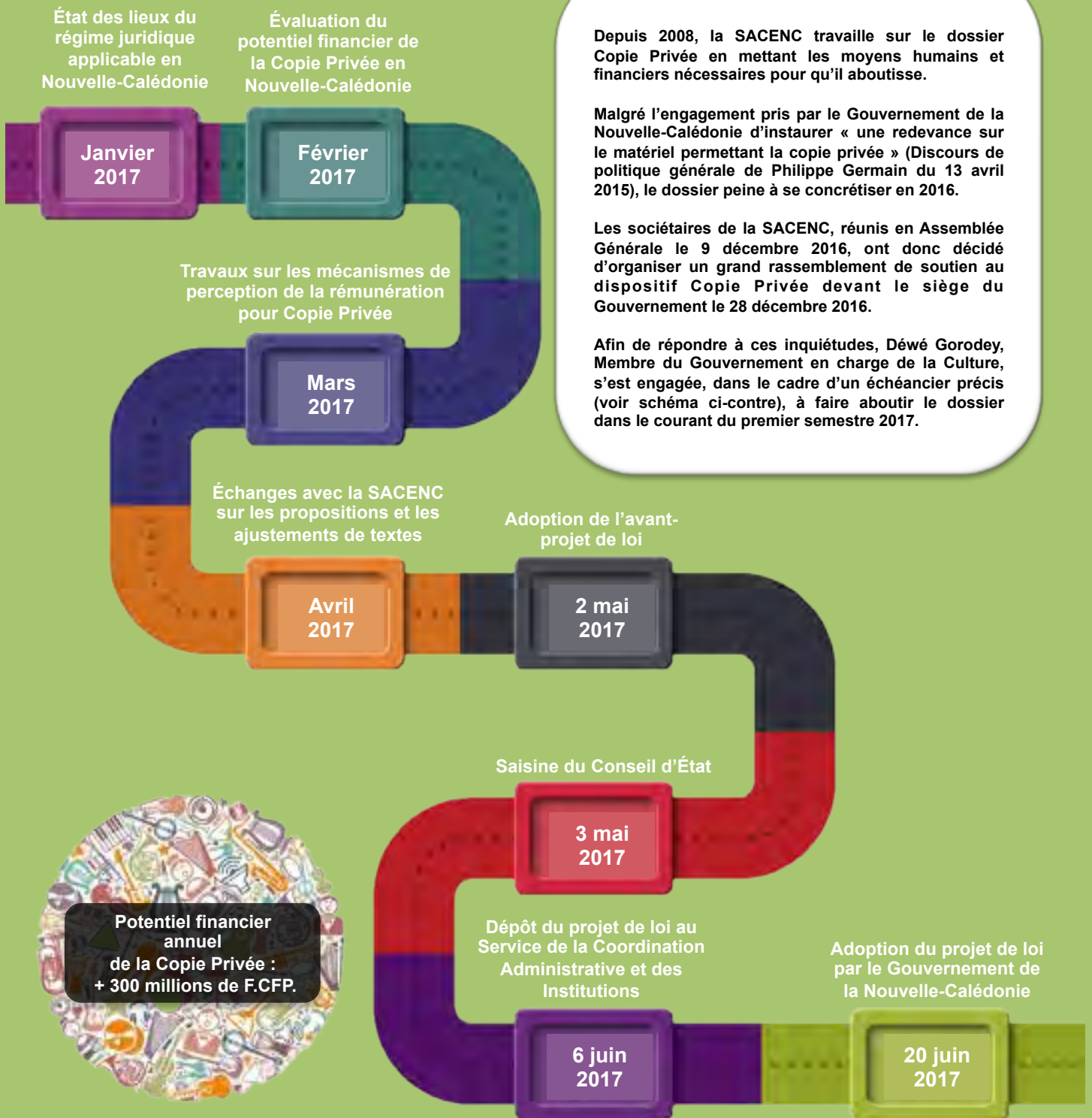
Le Conseil d'Administration est garant des bonnes relations entre les sociétaires et la SACENC.

L'équipe administrative



L'équipe administrative de la SACENC est dirigée par Évariste WAYARIDRI. Elle est constituée de 8 personnes dont 6 agents assermentés qui sont amenés à effectuer des contrôles sur toute la Nouvelle-Calédonie.

La Copie Privée : 2017, une année déterminante



Depuis 2008, la SACENC travaille sur le dossier Copie Privée en mettant les moyens humains et financiers nécessaires pour qu'il aboutisse.

Malgré l'engagement pris par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'instaurer « une redevance sur le matériel permettant la copie privée » (Discours de politique générale de Philippe Germain du 13 avril 2015), le dossier peine à se concrétiser en 2016.

Les sociétaires de la SACENC, réunis en Assemblée Générale le 9 décembre 2016, ont donc décidé d'organiser un grand rassemblement de soutien au dispositif Copie Privée devant le siège du Gouvernement le 28 décembre 2016.

Afin de répondre à ces inquiétudes, Déwé Gorodey, Membre du Gouvernement en charge de la Culture, s'est engagée, dans le cadre d'un échéancier précis (voir schéma ci-contre), à faire aboutir le dossier dans le courant du premier semestre 2017.

RÉMUNÉRATION POUR COPIE PRIVÉE



Le 28 décembre dernier, dans le calme de Nouméa assoupie par la chaleur de l'été, un bataillon d'artistes et de professionnels de la culture battaient le pavé devant le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Cette cohorte s'était réunie pour rappeler au président de l'institution l'engagement qui avait été pris d'instaurer « une redevance sur le matériel permettant la copie privée dont le produit sera affecté au soutien des artistes et au développement de la culture » (déclaration de politique générale du 13 avril 2015).

Plus de huit ans après le début du chantier de la RCP, les avancées ne sont pas satisfaisantes aux yeux de la SACENC, porteuse du projet, et des artistes qui voient dans cette redevance une des solutions pour pallier la baisse des financements publics alloués à la culture. Rappelons que le dispositif a été inventé en Allemagne en 1965, qu'il a été mis en place en France en 1985, qu'il est applicable en Nouvelle-Calédonie depuis 1993 et que 52 autres pays l'ont depuis longtemps adopté. Alors qu'attend-on ?

Sous ces termes complexes, la rémunération copie privée est en réalité un concept assez simple. Évariste Wayatidri, directeur de la SACENC, l'explique en quelques mots : « La copie privée, c'est avant tout la liberté de pouvoir copier de la musique, des livres, des documentaires, des images, des séries ou des films sur sa clé USB, sa tablette, son smartphone ou sa box pour son usage personnel. En contrepartie de cette faculté reconnue au copiste, la loi a institué une compensation financière destinée à rémunérer les créateurs des œuvres copiées (auteurs, compositeurs, éditeurs, réalisateurs...) et à soutenir le développement culturel. Cette compensation est la rémunération pour copie privée. Elle est intégrée dans le prix de vente des supports assujettis et elle est collectée sous forme de redevance auprès des importateurs et des fabricants de ces supports ».

Où en sommes-nous en Nouvelle-Calédonie ?

En 2013, avec le transfert à la Nouvelle-Calédonie de la compétence légale en matière de droit civil, le chantier de la copie privée devient une priorité pour la SACENC. Pour une meilleure prise en compte du contexte particulier de la Nouvelle-Calédonie, la SACENC travaille en collaboration avec le gouvernement et multiplie les réunions de travail avec tous les acteurs locaux concernés. À ce jour, pour que le dispositif puisse être opérationnel, il ne reste plus qu'à créer la Commission paritaire qui sera chargée de définir les typologies de matériels assujettis à la RCP, les barèmes de redevance et le circuit des flux financiers.

Toutes ces étapes, préalables obligatoires à la mise en action

de la RCP, ont été planifiées sur 2016-2017. Le directeur de la SACENC a rappelé lors des dernières réunions de l'année 2016 avec toutes les parties prenantes du dispositif qu'« il est désormais temps de mettre en place, autour du gouvernement, une dynamique collaborative et concertée entre les importateurs et fabricants (redevables de la RCP), les revendeurs-commerçants, les consommateurs, les artistes et associations d'artistes, ainsi que les producteurs culturels et la SACENC, de manière à constituer rapidement cette commission paritaire, garante du bon fonctionnement de la RCP en Nouvelle-Calédonie ».

L'ÉCONOMIE DE LA CULTURE



Si la France dispose d'indicateurs performants pour évaluer de manière précise le poids économique de la culture, ce n'est pas le cas en Calédonie. Il existe pourtant un tissu économique riche dynamisé par les petites industries culturelles et créatives locales. L'ensemble des artistes, structures privées et associations, ainsi que les établissements publics culturels, pour ne citer qu'eux, représentent une masse considérable d'acteurs économiques qui concourent à créer de la valeur.

À l'échelle de l'Europe, on compte plus de 7 millions d'emplois directs ou connexes, soit 3,3 % de la population active européenne qui consacre son énergie au secteur culturel. En 2012, en France, les industries créatives – des arts du spectacle à l'architecture, jusqu'à la mode et la bijouterie – affichent un chiffre d'affaires de 74 milliards d'euros (plus de 8 000 milliards de FCFP). En France, les recettes de la copie privée s'élevaient en 2015 à 208 millions d'euros (plus de 24 milliards de FCFP). La SACENC estime que le potentiel financier de la copie privée en Nouvelle-Calédonie pourrait se chiffrer à plus de 300 millions de FCFP par an.



Le dossier copie privée semble avancer

CULTURE. Les professionnels de la culture manifestaient hier en faveur d'une redevance sur la copie privée. A la clé, un financement innovant pour la culture du pays. Un texte devrait être présenté par le gouvernement au premier semestre 2017.

Il faut une vingtaine d'années pour faire passer un projet de loi de la commission de la culture à la commission de la culture. Acteurs et autres professionnels de la culture attendaient l'application de la loi dite dite, promulguée dans les années 1990. Admissibles et mis en place en 1995 en 1985. L'absence de prévisions sur les objets permettant de copier des textes pour usage personnel (MP3, CD, DVD, etc.) a permis de réviser les textes et plus largement, de financer le secteur culturel (voir notre édition du 27 décembre).

« Il n'a pas encore été réglé », souligne Dick Buama, élu local dans les chevrons. « On est un pays où les choses se font dans le rapport de force, on est obligés de descendre dans la rue. Là, on n'est pas venu pour discuter, mais pour arriver le créateur », poursuit le trésorier général du CA de la Sacenc, depuis sa création, qui a permis de changer le regard sur les artistes. « Il n'y a qu'à voir la copie et la forme, dans l'industrie culturelle, on pense que l'artiste est dans l'industrie, que nous sommes des fins à nous-même ».

ACTEURS ÉCONOMIQUES

« Les artistes sont des acteurs culturels, mais aussi des acteurs économiques. Les artistes portent des projets, créent des emplois, de la valeur, ce ne sont pas que des consommateurs de subventions », explique Étienne Waziriki, directeur de la Sacenc. « Les gens ont réfléchi à des dispositifs innovants, on ne demande pas au gouvernement de réinventer l'eau chaude, on arrive avec une solution sur un plateau ».



Neumia, le 28 décembre. « On est une minorité importante pour l'avenir du pays », souligne Dick Buama, désignant les manifestants, issus de toutes les ethnies. « Nous, on ne fait pas de différence entre nous, on respecte la musique de chacun ».

Une délégation a été reçue par Valentine Eustrochié, membre du gouvernement, en l'absence de Déral Gorodoy, sa collègue responsable du portefeuille de la culture, souffrante. Le cabinet de cette dernière était

aussi présent. Résultat : un engagement pour qu'au premier semestre 2017, le texte nécessaire à l'application du dispositif soit adopté par le gouvernement et prêt à être soumis au Congrès. « On nous

a confié que le texte était entre les mains de la direction des affaires juridiques et que très rapidement la Sacenc était invitée pour participer à des réunions techniques. Un agenda de tout ce qui doit être fait en

avec nous être transmis dans les jours qui suivent », explique Étienne Waziriki, secrétaire de la Sacenc. À suivre.

Julia Trinson, julia@nc1ere.nc



3



4



5

1) Article du magazine ENDEMIX N°18 mars-mai 2017 – 2) Article du journal Les Nouvelles Calédoniennes du 29 décembre 2016 – 3) Le Directeur Général de la SACENC invité à NC1ère pour le JT du 28 décembre 2016 – 4) Manifestation devant le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 28 décembre 2016 – 5) Conférence de presse à la SACENC le 26 décembre 2016 – 6) Le Gouvernement est questionné oralement par le Congrès sur l'avancement du dossier Copie Privée le 11 janvier 2017.



6

Extraits des comptes au 31 décembre 2016

Bilan actif (en F.CFP.)	31/12/2016	31/12/2015	Variation	
Immobilisations incorporelles	732 159	1 606 938	- 874 779	-54%
Immobilisations corporelles	3 249 986	3 960 631	- 710 645	-18%
Immobilisations financières	466 432	466 432	-	0%
ACTIF IMMOBILISE	4 448 577	6 034 001	- 1 585 424	-26%
Clients et comptes rattachés	32 798 060	20 639 827	12 158 233	59%
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
DAT	100 000 000	160 000 000	- 60 000 000	-38%
Disponibilités	219 709 138	119 820 222	99 888 916	83%
Charges constatées d'avance	302 123	195 539	106 584	55%
ACTIF CIRCULANT	352 809 321	300 655 588	52 153 733	17%
TOTAL	357 257 898	306 689 589	50 568 309	16%

Bilan passif (en F.CFP.)	31/12/2016	31/12/2015	Variation	
- Capital social	1 071 387	1 006 387	65 000	6%
- Report à nouveau	11 343 331	- 929 044	12 272 375	-1321%
- Bénéfice de l'exercice	6 809 533	12 272 375	- 5 462 842	-45%
- Subvention d'investissement	300 298	681 471	- 381 173	-56%
CAPITAUX PROPRES	19 524 549	13 031 189	6 493 360	50%
Provisions pour risques et charges	1 977 924	1 712 632	265 292	15%
Emprunts et dettes	1 935 346	2 453 092	- 517 746	- 21%
Fournisseurs et comptes rattachés	2 155 992	2 569 855	- 413 863	-16%
Dettes fiscales et sociales	11 523 402	10 575 307	948 095	9%
Autres dettes	320 140 685	276 347 514	43 793 171	16%
DETTES	335 755 425	291 945 768	43 809 657	15%
TOTAL	357 257 898	306 689 589	50 568 309	16%

Compte de résultat (en F.CFP.)	31/12/2016	31/12/2015	Variation	
Chiffre d'affaires	79 400 511	80 729 339	- 1 328 788	-2%
Subvention d'exploitation	7 237 000	7 105 000	132 000	2%
Reprise sur provisions, amortissements	4 003 230	3 882 296	120 934	-3%
Autres produits	96 396	111	96 285	86743%
Produits d'exploitation	90 737 177	91 716 746	- 979 569	-1%
Autres achats et charges externes	29 087 043	26 373 204	2 713 839	10%
Impôts et taxes	160 687	-	160 687	N/A
Charges de personnel	55 188 547	51 700 520	3 488 027	7%
Dotations aux amortissements et provisions	2 342 871	2 264 333	78 538	3%
Autres charges	439 567	374 473	65 094	17%
Charges d'exploitation	87 218 895	80 712 530	6 506 365	8%
Résultat d'exploitation	3 518 282	11 004 216	- 7 485 934	-68%
Produits financiers	3 231 300	1 163 743	2 067 557	178%
Charges financières	- 116 487	- 92 344	- 24 143	26%
Résultat financier	3 114 813	1 071 399	2 043 414	191%
Produits exceptionnels	381 173	686 400	- 305 227	-44%
Charges exceptionnelles	- 204 735	- 499 640	284 905	-58%
Résultat exceptionnel	176 438	196 760	- 20 322	-10%
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
RESULTAT NET	6 809 533	12 272 375	- 5 462 842	- 45%

La situation financière

RÉSULTAT BÉNÉFICIAIRE
EN 2016 :
+ 6 809 533 F.CFP.
(57 064 euros)



**FONDS DES
ŒUVRES SOCIALES
ET CULTURELLES**
8 975 021 F.CFP.
(75 211 euros)

RECETTES PROPRES
79 400 551 F.CFP.
(665 377 euros)

SUBVENTIONS
7 237 000 F.CFP.
(60 646 euros)

RÉSULTAT NET
6 809 533 F.CFP.
(57 064 euros)

CHARGES
87 540 117 F.CFP.
(733 786 euros)

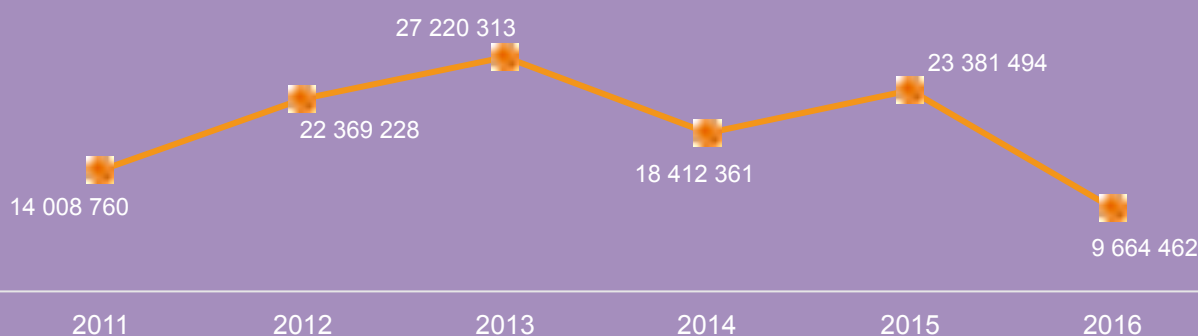
AUTRES PRODUITS
7 712 099 F.CFP.
(64 627 euros)



Les perceptions par type de diffuseur (F.CFP. / €)

CATÉGORIE DE DROITS	TOTAL PERCEPTIONS BRUTES 2015		TOTAL PERCEPTIONS BRUTES 2016		ÉVOLUTION EN % 2015 / 2016
	F.CFP.	€	F.CFP.	€	
Télévisions	120 894 876	1 013 099	135 092 319	1 132 074	+12%
Radios	23 381 494	195 937	9 664 462	80 988	-59%
*SO (concerts et manifestations diverses)	18 758 926	157 200	13 757 560	115 288	-27%
**ORMO (centres culturels, salles de spectacle...)	4 174 930	34 986	3 070 672	25 732	-26%
Droits généraux	62 164 379	520 938	63 224 774	529 824	+2%
CD/DVD	3 242 977	27 176	2 305 198	19 318	-29%
TOTAL PERCEPTION DROITS (en Brut)	232 617 582	1 949 335	227 114 985	1 903 224	-2%

Focus perceptions RADIOS (2011 – 2016) en F.CFP.



En 2016, en raison d'un contexte budgétaire difficile, les radios locales, majoritairement subventionnées, n'ont pas pu régler à temps leur redevance annuelle. Cela explique la forte baisse enregistrée entre 2015 et 2016 (-59 %).

Cette situation se régularisera progressivement courant 2017.

*SO : Séances Occasionnelles

**ORMO : Organismes Réguliers de Manifestations Occasionnelles

Les répartitions 2015-2016 (F.CFP. / €)

Les droits répartis par la SACENC aux sociétaires SACENC	2015		2016		ÉVOLUTION EN % 2015 / 2016
	F.CFP	€	F.CFP	€	
Droits Nouvelle-Calédonie	44 596 947	373 722	48 090 639	403 000	+8%
Droits étrangers	33 346 386	279 443	37 592 188	315 023	+13%
Remboursements fiscaux	4 541 737	38 060	8 471 119	70 988	+87%
TOTAL	82 485 070	691 225	94 153 946	789 010	+14%

Les droits répartis par la SACENC aux sociétés étrangères					
SACEM	6 995 034	58 618	12 118 951	101 557	+73%
SCAM - SACD - ADAGP *	309 305	2 592	44 368 008	371 804	+14244%
TOTAL	7 304 339	61 210	56 486 959	473 361	+673%

TOTAL GÉNÉRAL DES DROITS RÉPARTIS PAR LA SACENC	89 789 409	752 435	150 640 905	1 262 371	+68%
--	-------------------	----------------	--------------------	------------------	-------------

* La SACENC a reversé en 2016 les droits TV de 2 années consécutives (2014 et 2015) à la SCAM, la SACD et l'ADAGP au titre du mandat de représentation qu'elles lui ont confié pour le territoire de la Nouvelle-Calédonie. Ce cumul de droits explique la forte augmentation enregistrée en 2016.



2015	2016
923 sociétaires	985 sociétaires
649 sociétaires bénéficiaires	709 sociétaires bénéficiaires

L'exploitation du répertoire local

Les 10 œuvres ayant généré le plus de droits en 2016

Titre	Ayant(s) droit
Hot Legs (Over You)	Karl BAUDOIN
Papillon Bleu	Henri GOROHOUNA / Open Tuning
Pacha Mama	Jason QUESNEL / Johan CAZALAS
Les Tayos et Popinés	Augustin WRIGHT / Alizé
Bozu	Félix ARAMOTO / Alizé
Palatiso	Tim SAMEKE / Mangrove
La Monique	Abraham MANANE / Tommy MANA / Edwige KAYSEN
Ae Mun Mix	Paul WAMO / David LE ROY
Où Que Nous Mène Le Vent	Sacha TERRAT / David LE ROY / Mangrove
Bo Gosse	Hervé WAHEO / Mangrove

Les 10 clips les plus diffusés en 2016

Titre	Ayant(s) droit
Aires Du Pays	Albert PAWOAP / Terence CHEVRIN / Mangrove
Papillon Bleu	Henri GOROHOUNA / Vincent LEPINE / Open Tuning
Lundi Cool	Erwan BOTREL / Éric MOUCHONNIERE / Freddy RIGUAL / Waawa Corp.
Lanesera	Hnatr BUAMA / Vincent LEPINE / Mangrove
Où Que Nous Mène Le Vent	Sacha TERRAT / David LE ROY / Satu VON HELLENS / Mangrove
Ae Mun Mix	Paul WAMO / David LE ROY / Théo QUILLIER
Secret Lover	56 HOP ROD / Karl et Andrew BOURO / Mangrove
K-Lédonienne	Stanley MOUEAOU / Satu VON HELLENS / Nina LECANTE / Mangrove
La Monique En Choeur	Abraham MANANE / Tommy MANA / Edwige KAYSEN / Christophe MARTIN / Éric MOUCHONNIERE
Hot Legs (Over You)	Karl BAUDOIN / Erwan BOURNET

Les actions culturelles de la SACENC

BUDGET 2016

8 975 021 F.CFP.
(75 211 euros)

15
autoproductions
de CD

6 clips

16 festivals
et concerts

4 tournées

5 projets
de promotion
du répertoire

Le Bureau des Arts, bureau du droit d'auteur

En 7 ans d'existence et grâce au soutien continu du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Bureau des Arts est devenu un pôle incontournable en matière de propriété intellectuelle, il assure plusieurs rôles :

- **Référent en matière de conseil et d'assistance juridique,**
- **Pôle d'information pour l'adhésion aux sociétés d'auteurs,**
- **Référent en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle.**

En 2016, le Bureau des Arts a été très sollicité pour apporter son expertise sur diverses questions : les contrats de cession de droits, les actions contre la contrefaçon, les adhésions auprès de la SACD et la SCAM, le statut fiscal de l'artiste, la protection juridique des œuvres de l'esprit... Par ses actions, le Bureau des Arts encourage l'artiste à mieux faire valoir ses droits et à mieux protéger sa création.

Les requêtes traitées par le Bureau des Arts en 2016



Prix Musique du Monde
FUEGO RITANO



Prix Femme
CADIA



Prix Reggae
ISA



Prix Saxophone Musiques du Pacifique
MAMAHUNE



Prix Electro-Musique Libéennes
PAUL WAIMO



Prix Jeune Femme
CENERAW



Prix d'hommeur
JULES CANEHIMEZ-BETHELA



Prix de Poésie
VOCAL



Les lauréats des Flèches de la Musique 2016



Le jury (de gauche à droite) :

- Laurent DARBON (Dispositif Musique de la Ville de Nouméa)
- Guillaume SOULARD (Centre culturel Tjibaou)
- Lucia ALIKIFATUNU (Océane FM)
- Christophe VENTOUME (Café Musiques Le Mourv)
- Gilles MARSAUCHE (France Télévisions NC1ère)
- John APOCK (Radio Djido)
- Bruno REBEL (RRB)
- Grégory LOUZIER (Centre culturel du Mont-Dore)
- Alice PIERRE (Centre culturel de Dumbea)
- Hervé LECREN (Conservatoire de Musique de la NC)
- Dora WADRAWANE (Centre culturel Yeïwéné Yeïwéné) – absente sur la photo

LES PARTENAIRES



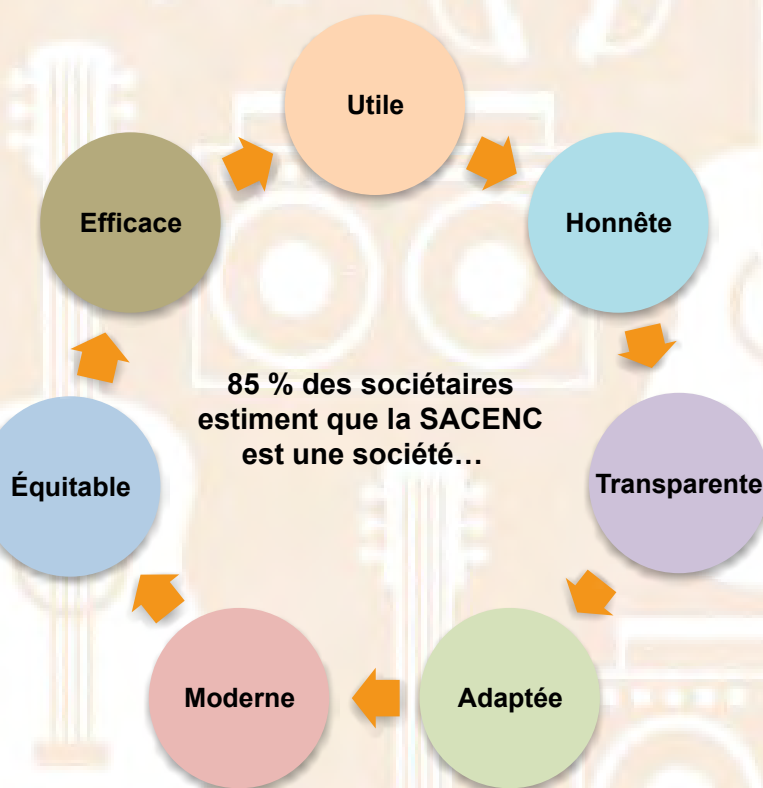
Les sociétaires donnent leur avis

Pour la première fois depuis la création de la SACENC, les sociétaires ont pu donner leur opinion, dans le cadre d'une enquête de satisfaction menée entre juin et août 2016, sur la qualité de leurs relations avec leur Société et sur leurs attentes futures. Cette enquête a permis d'évaluer l'image de la SACENC et d'élaborer un plan d'actions concret pour optimiser la qualité des échanges avec les sociétaires.

La SACENC jouit d'une image globale très positive auprès des sociétaires :

- 75 % d'entre eux ont un contact régulier avec leur Société,
- 10 % des sociétaires ont participé à cette enquête,
- 90 % sont satisfaits de la qualité de l'accueil, des réponses apportées et du délais de traitement de leurs requêtes.

La SACENC, un acteur incontournable de la culture en Nouvelle-Calédonie



Données pêle-mêle

51% des sociétaires ne savent pas comment leurs droits sont collectés et répartis

50% estiment ne pas comprendre les feuillets de répartition

20% n'ont aucun revenu issu de leur activité musicale

28% ont bénéficié du fonds des œuvres sociales et culturelles de la SACENC

50% continuent à privilégier la sortie d'un album physique

Pour **62%** les droits d'auteur constituent la principale source de revenu de leurs activités musicales

31% préfèrent se rendre directement au siège social pour gérer leurs dossiers

60% des sociétaires n'ont jamais participé ni voté à une Assemblée Générale

Conforter les actions de la SACENC

PÉRÉNNISER
l'image de marque
de la SACENC

ACCENTUER
la visibilité dans
les médias, sur
internet et sur
les lieux de
manifestations
culturelles

VALORISER
l'action culturelle

DÉVELOPPER
les échanges entre
la SACENC et les
sociétaires

OPTIMISER
Les outils
destinés à la
perception et à
la répartition des
droits

ACCÉLÉRER
La transformation
numérique

Rétrospective 2016



Janvier	Répartition
16 mars	Les rendez-vous de l'économie de la CCI : conférence sur la Propriété Intellectuelle animée par Evariste WAYARIDRI (Directeur Général) et Bernard POUCHUCQ (expert du Cabinet AQUINOV)
17 mars	Interview Evariste WAYARIDRI sur NC 1 ^{ère} – La Propriété Intellectuelle en Nouvelle-Calédonie
25 mars	Réunion du Conseil d'Administration
Avril	Répartition
22 avril	Réunion du Conseil d'Administration
4 mai	Réunion du Conseil d'Administration
27 mai	Assemblée Générale annuelle
Juin	Mission France (SACEM/CISAC)
6 juillet	Jury « le 1 % culturel » Aménagement du Médipôle
8 juillet	Remise du Prix SACENC du meilleur clip au Festival du Film de La Foa
Juillet	Répartition
22 juillet	Mission d'information à Maré
6 août	Festival 30 ans du Kaneka
25 août	Mission d'information à Lifou
31 août	Réunion du Conseil d'Administration

2 septembre	Rencontre avec Sylvain PABOUTY (Commission Culture du Congrès de la NC)
13 septembre	Réunion sur la Copie Privée avec les directions techniques du Gouvernement de la NC
28 septembre	Réunion du Conseil d'Administration
30 septembre	Présentation des résultats des études SACENC menées auprès des diffuseurs et des sociétaires
Octobre	Répartition
6 octobre	Interview de l'équipe SACENC pour émission TV NC 1 ^{ère} « Show Case »
7 octobre	Assemblée Générale extraordinaire
19 octobre	Carrefour des professionnels sur la Redevance Copie Privée
Novembre	Mission SACEM/CISAC (Paris)
23 novembre	Séminaire filière numérique en NC
2 décembre	Cérémonie des Flèches de la Musique 2016
7 décembre	Réunion du Conseil d'Administration
9 décembre	Assemblée Générale exceptionnelle avec l'élection de Tyssia, 1 ^{ère} femme au Conseil d'Administration
26 décembre	Conférence de presse SACENC – Copie Privée
28 décembre	Manifestation de soutien à la Copie Privée organisée par la SACENC devant le Gouvernement de NC



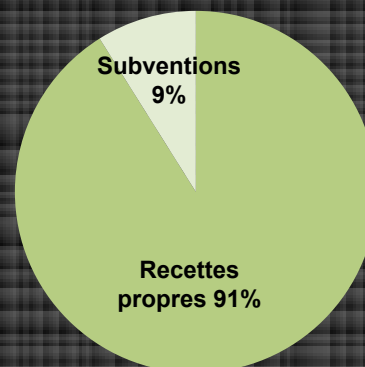
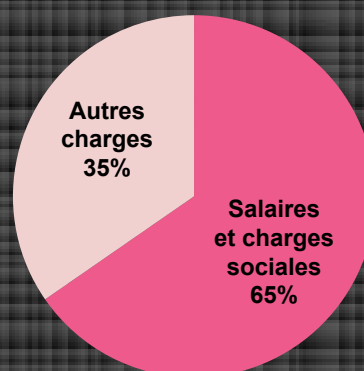
1) Rencontre avec la direction de la SACEM, Cécile RAP VEBER et Jean-Noël TRONC (juin 2016) – 2) Rencontre avec les services de la CISAC, Sylvain PIAT et Miriam OROZCO (juin 2016) - 3) Entretien avec Jean MUSITELLI, Président de la Commission Copie Privée France (juin 2016) – 4) Assemblée Générale annuelle (mai 2016) - 5) Mission d'information à Maré (juillet 2016) - 6) Anniversaire des 30 ans du Kaneka à la tribu de Nonhoué Canala (août 2016) – 7) Mission d'information à Lifou (août 2016) – 8) Concert de Fuego Ritano dans le cadre des Arts'Pé SACENC (juillet 2016) - 9) Manifestation de soutien à la Copie Privée devant le Gouvernement de la NC (décembre 2016) - 10) Festival du film de La Foa (juillet 2016).

Le budget prévisionnel 2017

CHARGES 2017 (en F.CFP.)

SACEM FRAIS DEP	3 700 000
SACEM FRAIS DRM	140 000
ELECTRICITE	720 000
CARBURANT	250 000
FOURNITURE ENTRETIEN PETIT MATERIEL	400 000
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	450 000
FRAIS CONSTATS	45 000
LOCATIONS IMMOBILIERES	3 850 000
LOCATION MOBILIERE	59 000
LOCATION PHOTOCOPIEUR	625 000
LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	117 000
ENTRETIEN IMMOBILIER	550 000
ENTRETIEN MATERIEL	98 000
ENTRETIEN MATERIEL TRANSPORT	60 000
ENTRETIEN MATERIEL MOBILIER BUREAU	10 000
MAINTENANCE	1 500 000
ASSURANCES MULTI RISQUES	119 000
ASSURANCES MATERIEL TRANSPORT	78 000
DOCUMENTATION GENERALE	56 000
DOCUMENTATION TECHNIQUE	26 000
HONORAIRES	5 900 000
FRAIS ACTES CONTENTIEUX	200 000
ANNONCES ET INSERTIONS	130 000
FOIRES ET EXPOSITIONS	200 000
CADEAUX CLIENTELE	80 000
CATALOGUES ET IMPRESSIONS	250 000
TRANSPORT ADMINISTRATIF	30 000
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 600 000
MISSIONS	250 000
RECEPTIONS	2 000 000
COUTUMES	60 000
AFFRANCHISSEMENT	800 000
INTERNET	440 000
FRAIS TELECOM	870 000
FRAIS BANCAIRES	300 000
COTISATIONS	700 000
IMPOTS ET TAXES	160 000
SALAIRES ET TRAITEMENTS + CHARGES SOCIALES	58 604 270
DOTATIONS AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 216 595
DOTATIONS AUX PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	250 000
AUTRES CHARGES	440 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	200 000
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	120 000

TOTAL CHARGES 89 653 865



PRODUITS 2017 (en F.CFP.)

ESTIMATION PERCEPTION DEP (35%)	74 492 933
ESTIMATION PERCEPTION DRM (10%)	200 000
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT NC	8 000 000
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 840 000
AUTRES PRODUITS	90 000
PRODUITS FINANCIERS	2 650 932
PRODUITS EXCEPTIONNELS	380 000

TOTAL PRODUITS 89 653 865



Parole d'artistes



SACENC

Pour que vive la musique

« On vit la musique depuis plusieurs années. Avec la SACENC, on se sent professionnels. »

Nasty & Reza

Auteurs-Compositeurs-Interprètes



Paroles
d'artistes



« Vive la musique pour tout le monde. Merci à la SACENC pour le travail de tous les jours. »

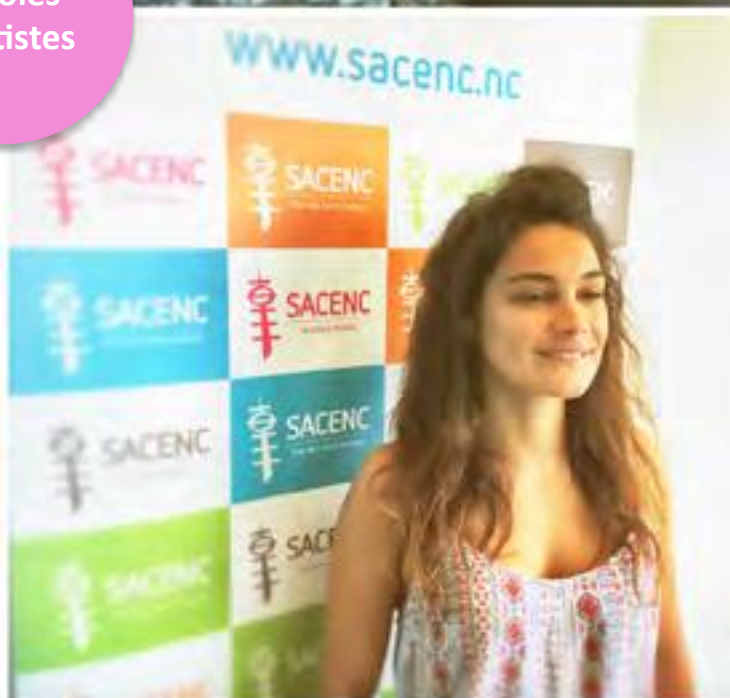
Ernest Kolotolu

**Auteur-Compositeur-Interprète
Groupe Manaia**

« La SACENC, ça c'est nous aussi :) »
Marianne et Éric Canehmez
Auteurs-Compositeurs-Interprètes
Groupe I NU



Paroles
d'artistes



« Tout est possible avec le travail, l'envie et surtout la passion. La musique est avant tout pour moi une force qui vient du cœur. »

Julia Paul
Auteur-compositeur-Interprète



SACENC

16 rue de l'Alma – BP 5142 – 98853 Nouméa cedex – Nouvelle-Calédonie
Tél. : (+687) 263 264 / Fax (+687) 259 360 – contact@sacenc.nc - www.sacenc.nc



Crédits photos : *Éric DELL'ERBA – SACENC – POEMART*